

**La Fondation de l'Université du
Québec à Chicoutimi inc.**
États financiers consolidés
31 décembre 2021

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.

Sommaire

Exercice clos le 31 décembre 2021

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État consolidé des résultats.....	1
État consolidé de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan consolidé.....	3
État consolidé des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires	5

Aux administrateurs de
La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2021, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note 4, l'Organisme a comptabilisé une affectation de 1 000 000 \$ dans les actifs nets alors que la résolution du conseil d'administration n'a été adoptée qu'après la fin d'exercice, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cela résulte d'une décision de la direction. Les actifs nets non affectés devraient être augmentés de 1 000 000 \$ et les actifs nets affectés à des fins particulières diminués d'autant au 31 décembre 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Chicoutimi (Québec)
Le 29 avril 2022

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A120729

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.
État consolidé des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
Produits		
Revenus de placement	645 727	428 042
Loyers	299 506	290 740
Subventions et dons	200 910	126 685
Subvention de recherche	425 000	150 900
Contributions de l'Université du Québec à Chicoutimi aux activités philanthropiques de la Fondation	214 385	168 787
	1 785 528	1 165 154
Frais d'exploitation et d'administration	773 774	694 514
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	1 011 754	470 640
Autres produits		
Variation de valeur non réalisée sur les placements	(161 636)	276 837
Gain à la cession de placements	1 489 227	82 628
Subvention salariale d'urgence du Canada	-	97 897
Apports provenant du transfert du fonds de développement de l'Université du Québec à Chicoutimi	9 726 613	-
	11 054 204	457 362
Excédent des produits sur les charges avant les attributions	12 065 958	928 002
Attributions		
Bourses d'excellence	248 250	182 814
Bourses d'études	15 000	15 000
Subventions accordées	615 594	328 500
Subvention de recherche	140 000	150 900
Subventions annulées et ajustements	(38 158)	(182 788)
Fonds d'entraide (COVID-19)	-	50 000
	980 686	544 426
Excédent des produits sur les charges	11 085 272	383 576

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.
État consolidé de l'évolution des actifs nets
Exercice clos le 31 décembre 2021

	Investis en immobilisations \$	Affectés à des fins particulières \$	Non affectés \$	2021 Total	2020 Total
Solde au début	1 313 143	8 000 260	8 617 315	17 930 718	17 527 142
Excédent des produits sur les charges	(33 083)	336 562	10 781 793	11 085 272	383 576
Dons	-	151 829	-	151 829	20 000
Dons provenant du transfert du fonds de développement de l'Université du Québec à Chicoutimi	-	1 587 880	-	1 587 880	-
Affectations internes (note 4)	-	1 000 000	(1 000 000)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	6 025	-	(6 025)	-	-
Solde à la fin	1 286 085	11 076 531	18 393 083	30 755 699	17 930 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.

Bilan consolidé

31 décembre 2021

	2021	2020
Actif		
Court terme		
Encaisse	343 252	419 601
Débiteurs	88 340	106 005
Charges payées d'avance	1 029	1 040
	432 621	526 646
Placements (note 5)	29 977 705	17 160 994
Immobilisations corporelles (note 6)	1 756 087	1 803 360
	32 166 413	19 491 000
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	17 853	24 336
Sommes à remettre à l'État	6 994	8 755
Bourses à payer	187 250	276 250
Subventions de recherche à payer	602 333	437 042
Apports reportés	93 118	76 133
Apports reportés – activités philanthropiques	33 164	247 549
	940 712	1 070 065
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	470 002	490 217
	1 410 714	1 560 282
Actifs nets		
Investis en immobilisations	1 286 085	1 313 143
Affectés à des fins particulières (note 4)	11 076 531	8 000 260
Non affectés	18 393 083	8 617 315
	30 755 699	17 930 718
	32 166 413	19 491 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.
État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	11 085 272	383 576
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	53 298	48 994
Gain à la cession de placements	(1 489 227)	(82 628)
Variation de valeur non réalisée sur les placements	161 636	(276 837)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(20 215)	(20 215)
	9 790 764	52 890
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	(111 677)	(176 302)
	9 679 087	(123 412)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 025)	(76 981)
Variation des placements	(11 489 120)	319 718
	(11 495 145)	242 737
Activité de financement		
Dons	1 739 709	20 000
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(76 349)	139 325
Encaisse au début	419 601	280 276
Encaisse à la fin	343 252	419 601

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

1. Description de l'Organisme

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc. et l'Institut scientifique du Saguenay-Lac-St-Jean inc., constitués comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), sont des organismes de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Organisme agit dans le but de recevoir des dons qu'il doit capitaliser et en attribuer les revenus à des fins d'études et de recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi.

2. Modification de méthode comptable

Instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, informations à fournir sur les risques et autres modifications

En vigueur à compter du 1 janvier 2021 (ci-après, la « date de première application »), l'Organisme a adopté les recommandations révisées du Conseil des normes comptables à l'égard de l'évaluation des instruments financiers contractés entre apparentés et des informations à fournir à leur sujet, ainsi que des révisions aux informations à fournir sur les risques du chapitre 3856, « Instruments financiers ». La norme révisée fournit des indications et des exigences supplémentaires quant à l'évaluation des instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés (« instruments financiers contractés entre apparentés »).

Le chapitre 3856 révisé précise qu'une entité doit fournir des informations pertinentes qui lui sont propres afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature et l'ampleur de chaque type de risque découlant des instruments financiers. Les modifications lèvent l'exigence voulant que la présentation des risques découlant des dérivés soit distincte de celle des risques découlant des autres instruments financiers.

Le chapitre 3856 révisé exige que les instruments financiers contractés entre apparentés suivants soient évalués initialement à la juste valeur :

- les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif;
- les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif;
- les instruments d'emprunt pour lesquels les données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur sont directement ou indirectement observables;
- les contrats dérivés.

Tout autre instrument financier contracté entre apparentés est évalué au coût lors de sa comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

À la comptabilisation initiale, l'Organisme peut choisir d'évaluer ultérieurement à la juste valeur les instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif ou ceux dont les données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur sont observables. S'il ne fait pas ce choix, ces instruments seront évalués ultérieurement au coût après amortissement. Par la suite, les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur, à l'exception des instruments désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. Tout autre instrument financier découlant d'une opération entre apparentés est évalué ultérieurement au moyen de la méthode du coût.

Avant les modifications, l'Organisme évaluait initialement les instruments financiers contractés entre apparentés à la valeur comptable ou à la valeur d'échange conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ». Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers contractés entre apparentés étaient évalués conformément à la version antérieure du chapitre 3856.

2. Modification de méthode comptable (suite)

Instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, informations à fournir sur les risques et autres modifications (suite)

Dispositions transitoires

En raison de l'adoption du chapitre 3856 révisé, l'Organisme a appliqué les modifications aux méthodes comptables de façon rétrospective, ce qui a donné lieu au retraitement des périodes antérieures. Les instruments financiers échangés dans une opération entre apparentés qui n'existaient pas à la date de première application ne sont pas retraités conformément au chapitre 3856. De plus, les dispositions transitoires suivantes ont été appliquées aux instruments financiers contractés entre apparentés qui existaient à la date de première application :

- le coût d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans ces états financiers;
- le coût d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à la valeur comptable de l'instrument selon les états financiers de l'entité, déduction faite des pertes de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans ces états financiers;
- la juste valeur d'un instrument financier qui est un placement dans des instruments d'emprunt ou de capitaux propres cotés sur un marché actif, un instrument d'emprunt pour lequel les données d'entrée importantes pour la détermination de sa juste valeur sont observables ou un contrat dérivé est déterminée à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans ces états financiers.

L'application rétrospective de ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats des activités et la situation financière de l'Organisme.

3. Méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements cotés en bourse.

3. Méthodes comptables (suite)

Instrument financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des baux lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Par conséquent, la différence entre les produits de location comptabilisés de façon linéaire et les produits de location qui sont effectivement reçus des locataires est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués sont déterminés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions. Les produits provenant des parts de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée dans les états financiers consolidés lorsque l'on est raisonnablement certain que l'Organisme s'est conformé et continuera de se conformer à toutes les conditions se rattachant à l'octroi de cette aide. L'aide gouvernementale relative aux charges courantes est comptabilisée dans les autres produits.

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont amortis aux mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Amortissement linéaire	2 %
Mobilier	Amortissement linéaire	10 %

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état consolidé des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

4. Actifs nets affectés à des fins particulières

Les actifs nets affectés à des fins particulières comprennent des dotations totalisant 17 610 171 \$ qui doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant seront affectés chaque année et serviront à octroyer des bourses et des subventions en vertu d'affectations externes. L'Organisme ne peut utiliser les montants affectés à des fins particulières à d'autres fins.

En janvier 2022, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 1 000 000 \$ dans un fonds innovation afin de subvenir à des besoins pour des projets particuliers. L'Organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. L'affectation a été comptabilisée au 31 décembre 2021, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

5. Placements

	2021	2020
Actions cotées en bourse (coût de 5 675 726 \$; 2 772 796 \$ en 2020)	7 118 273	4 407 138
Obligations (coût de 16 270 772 \$; 9 837 125 \$ en 2020)	16 542 965	10 024 236
Fonds communs de placement (coût de 5 503 609 \$; 2 339 015 \$ en 2020)	5 526 944	2 417 273
Encaisse	789 523	312 347
	29 977 705	17 160 994

La Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.
Notes complémentaires

31 décembre 2021

6. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2021 Valeur nette</i>	<i>2020 Valeur nette</i>
Terrain	583 601	-	583 601	583 601
Bâtiment	2 395 938	1 228 272	1 167 666	1 215 585
Mobilier	65 052	60 232	4 820	4 174
	3 044 591	1 288 504	1 756 087	1 803 360

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition du bâtiment. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Solde au début	490 217	510 432
Montant amorti dans les résultats	(20 215)	(20 215)
Solde à la fin	470 002	490 217

8. Bourses d'études

Les bourses d'études sont accordées à des étudiants de 2e et 3e cycles en géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi.

9. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Débiteurs	17 665	(39 513)
Charges payées d'avance	11	(1 040)
Créditeurs et charges à payer	(6 483)	(18 028)
Apports reportés – activités philanthropiques	(214 385)	(168 787)
Sommes à remettre à l'État	(1 761)	6 720
Apports reportés	16 985	34 144
Bourses à payer	(89 000)	119 750
Subventions de recherche à payer	165 291	(109 548)
	(111 677)	(176 302)

10. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et charges à payer, des bourses à payer et des subventions de recherche à payer.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.